

La révision du SCoT Nord-Isère

Débat sur le Padd

Comité syndical du 27 janvier 2016



- ① **Information sur le périmètre du SCoT**
- ② **Rappel de la révision**
- ③ **Le PADD**



1

**Information sur le périmètre
du SCoT**



2

Rappel des objectifs de la
révision et des étapes de la
procédure

Délibération de prescription du 28 février 2014

2.1

- Renforcer le volet aménagement commercial
- Prendre en compte le schéma régional de cohérence écologique (SRCE) approuvé en juin 2014
- Prendre en compte le schéma régional climat air énergie (SRCAE) adopté en avril 2014
- Etre compatible avec la DTA modifiée en mars 2015
- Etre compatible avec le nouveau SDAGE 2016-2021

Délibération concernant le volet équipement commercial et artisanal du SCoT du 9 septembre 2015

2.1

- Choix de ne pas faire de Document d'aménagement Commercial ni d'intégrer un DAAC dans le DOO.
- **Six objectifs retenus:**
 - 1- Organiser l'organisation du développement commercial selon une armature hiérarchisée
 - 2- Renforcer une offre commerciale et artisanale de proximité aux lieux d'habitations dans le tissu urbain
 - 3- Conforter et revitaliser les centralités urbaines en favorisant leur rôle commerçant et d'animation

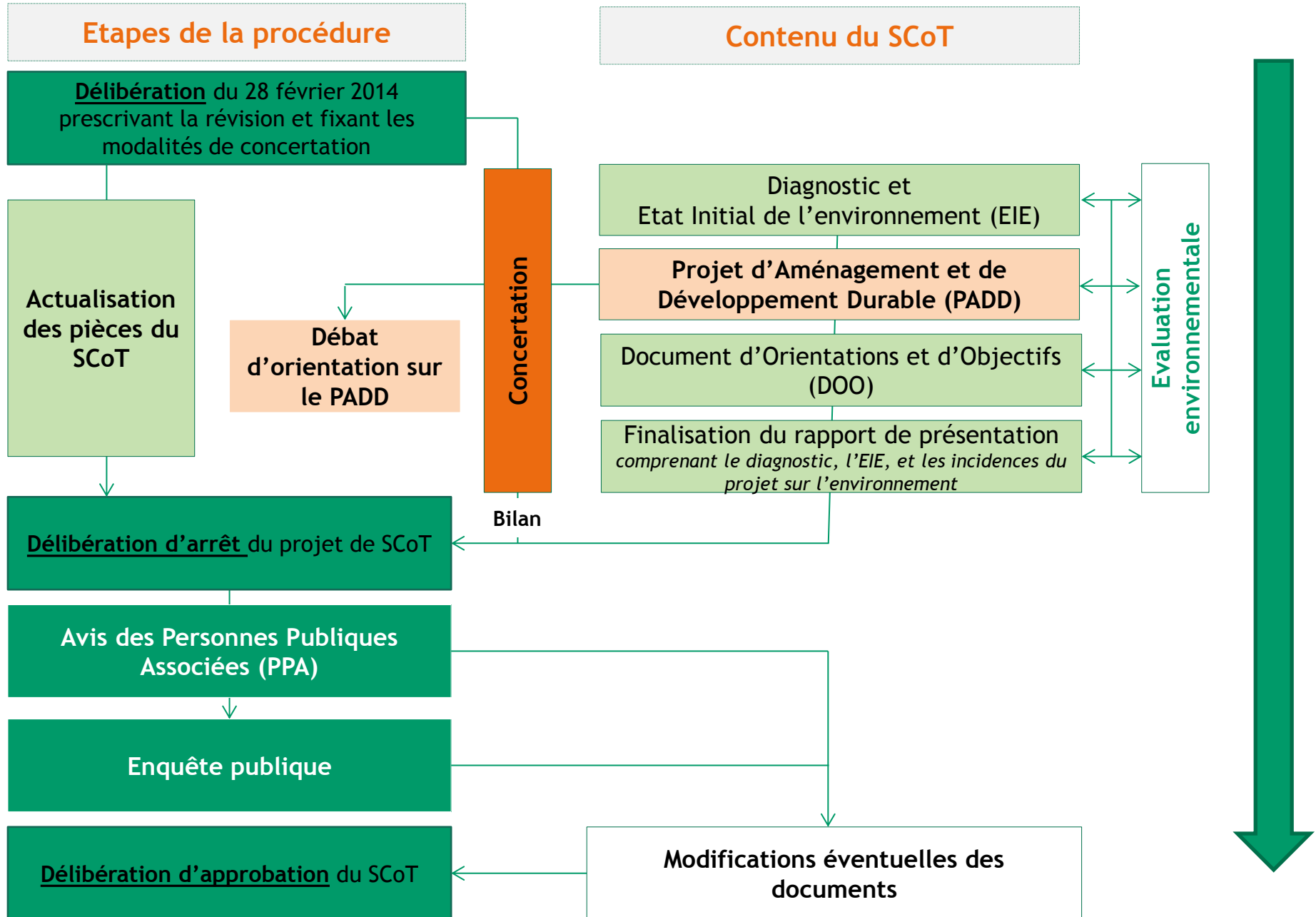
Délibération concernant le volet équipement commercial et artisanal du SCoT du 9 septembre 2015

2.1

➤ Six objectifs retenus:

- 4- Maitriser le développement des équipements commerciaux et artisanaux en périphérie et en entrée de ville
- 5- Optimiser les stationnements et cheminements des circulations dans les sites commerciaux de périphérie.
- 6- Qualifier les espaces commerciaux de périphérie et d'entrée de ville pour une meilleur insertion urbaine et paysagère et une meilleure organisation des flux.

Procédure de révision du SCoT





Le PADD : définition

Article L122-1-3 code de l'urbanisme

« Le projet d'aménagement et de développement durables fixe les objectifs des politiques publiques d'urbanisme, du logement, des transports et des déplacements, **d'implantation commerciale**, d'équipements structurants, de développement économique, touristique et culturel, de développement des communications électroniques, de qualité paysagère, **de protection et de mise en valeur des espaces naturels, agricoles et forestiers, de préservation et de mise en valeur des ressources naturelles**, de lutte contre l'étalement urbain, **de préservation et de remise en bon état des continuités écologiques**. En matière de déplacements, ces objectifs intègrent une approche qualitative prenant en compte les temps de déplacement. »

Avec les lois Grenelle le contenu du PADD du SCoT s'est considérablement enrichi avec un objectif de développement durable renforcé. Cette finalité est transversale au projet



3

Le PADD



Le PADD : le projet politique du SCoT

Ni prescriptif, ni explicatif, il « fixe » les objectifs politiques poursuivis et les décline en grandes orientations.

Il établit le fil conducteur pour l'avenir du territoire : l'ambition centrale.

Pas de remise en cause des fondamentaux du projet existant actuellement et débattu fin 2007



Comment a-t-on abouti à ce projet ?

Territoire très dynamique et attractif mais porteur de déséquilibre

Position stratégique entre les 3 grandes agglomérations

89% d'espaces naturels et agricoles

Nécessité de prendre davantage en compte la dimension développement durable en déclinant sur notre territoire les orientations des documents approuvés après 2012 :

Schéma Régional de Cohérence Ecologique

Schéma Régional Climat Air Energie

Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau

Directive territoriale d'Aménagement modifié



Les habitants au cœur du projet

Organiser au mieux les conditions de vie des habitants existants et à venir sur le territoire, en termes de logements, de déplacement, d'emploi, d'accès aux équipements et services, de cadre et de qualité de vie.

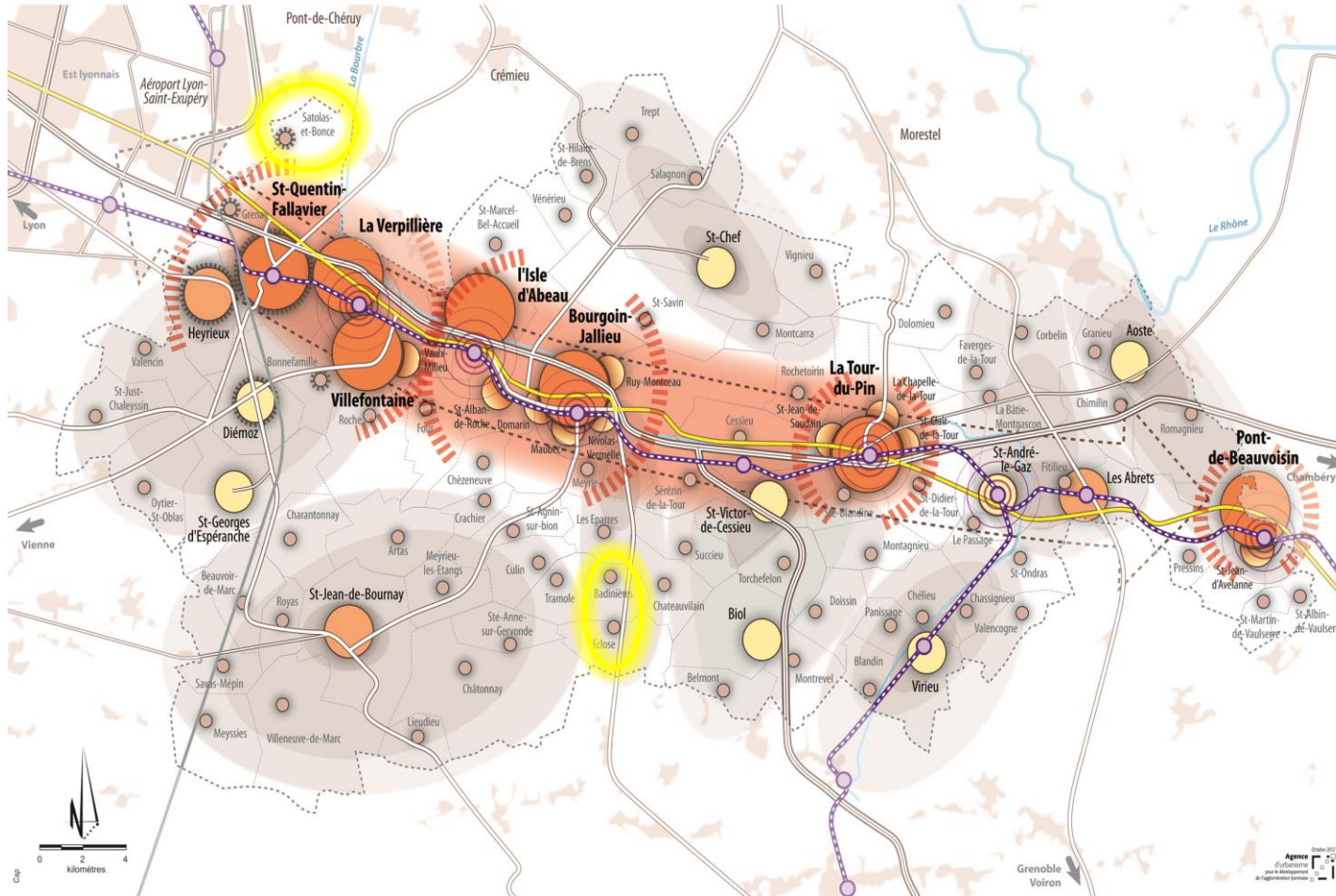
Assurer un développement durable du territoire



Structurer le développement = l'organiser, le maîtriser, le piloter...pour pouvoir conduire une politique dans les espaces de campagne en limitant la consommation d'espace.

Traiter l'espace comme une richesse et une ressource à préserver

STRUCTURER LE DÉVELOPPEMENT URBAIN AUTOUR DES RÉSEAUX DE VILLES ET DE GARES



Structurer le développement du territoire

- Conforter l'axe Lyon - Chambéry
- Valoriser la vallée urbaine
- Conforter les pôles urbains
- Structurer le développement des bassins de vie
- Route départementale RD 1006
- Périmètre communal

Conforter l'armature urbaine

Typologie des communes :

- Ville-centre
- Commune périurbaine
- Ville-relais
- Bourg-relais
- Village
- Commune contrainte par le P.E.B. et les prescriptions de la DTA

Organiser le développement urbain autour d'un réseau de gare ferroviaires

- Gare ferroviaire
- Structurer les quartiers de gare

L'habitant au cœur du projet de développement urbain

2.1

- Valoriser le cadre de vie du Nord Isère
- Répondre aux besoins des populations
- Conduire des politiques de l'habitat responsables
- Coordonner les politiques d'équipements
- Conforter les services à la population
- **Organiser le développement commercial pour répondre aux besoins des habitants et pour valoriser les espaces urbains**
- Protéger la vie et la santé des habitants

2.1. L'HABITANT AU CŒUR DU PROJET DE DÉVELOPPEMENT URBAIN

Orientation
Révisée

- **Organiser le développement commercial pour répondre aux besoins des habitants et pour valoriser les espaces urbains**
 1. Organiser le développement des implantations des commerces et des artisans commerçants
 2. Renforcer le rôle commerçant des centralités urbaines
 3. Promouvoir la qualité urbaine des espaces commerciaux et limiter la consommation foncière

2.1. L'HABITANT AU CŒUR DU PROJET DE DÉVELOPPEMENT URBAIN

- Organiser le développement commercial pour répondre aux besoins des habitants et pour valoriser les espaces urbains

1. Organiser le développement des implantations des commerces et des artisans commerçants

- Hiérarchiser le développement commercial et artisanal en cohérence avec l'armature urbaine et les conditions d'accessibilité.
- Limiter les implantations nouvelles de commerces aux sites de périphérie existants et aux centralités urbaines.
- Prioriser le développement commercial dans les centralités urbaines et rurales.
- Equilibrer le développement commercial par complémentarité d'offre au sein des bassins de vie, entre sites de périphérie et centralités urbaines.
- Diversifier les modes d'accessibilité aux grands pôles commerciaux du Nord Isère et développer les modes alternatifs au « tout automobile individuelle ».

2.1. L'HABITANT AU CŒUR DU PROJET DE DÉVELOPPEMENT URBAIN

- Organiser le développement commercial pour répondre aux besoins des habitants et pour valoriser les espaces urbains

2. Renforcer le rôle commerçant des centralités urbaines

- Conforter et adapter l'offre de commerces et de services de proximité accessible à pied par le plus grand nombre.
- Maintenir la présence des commerces et de l'artisanat pour leur rôle d'animation des centralités urbaines.
- Insérer le commerce en priorité dans les centres ou les entrées de ville existantes en recherchant la qualité de l'animation et des espaces urbains concernés.

2.1. L'HABITANT AU CŒUR DU PROJET DE DÉVELOPPEMENT URBAIN

- Organiser le développement commercial pour répondre aux besoins des habitants et pour valoriser les espaces urbains

3. Promouvoir la qualité urbaine des espaces commerciaux et limiter la consommation foncière

Dans les centralités urbaines

- Développer la mixité fonctionnelle des centralités urbaines.
- Améliorer le confort de déambulation dans les centralités urbaines et les cheminements aux secteurs de stationnement.
- Faciliter les capacités de stationnement en proximité des centralités urbaines.

2.1. L'HABITANT AU CŒUR DU PROJET DE DÉVELOPPEMENT URBAIN

- Organiser le développement commercial pour répondre aux besoins des habitants et pour valoriser les espaces urbains

3. Promouvoir la qualité urbaine des espaces commerciaux et limiter la consommation foncière

Dans les périphéries

- Permettre l'accessibilité et le confort de déambulation aux consommateurs non motorisés ou habitants riverains.
- Améliorer la gestion des flux engendrés par la présence d'équipement commerciaux.
- Rechercher la compacité des formes bâties, l'optimisation des espaces extérieurs et la mise en valeur de l'environnement naturel.
- ne doit pas compromettre le maintien des autres types d'activités économiques dans les zones d'activités économiques mixte.

Un développement qui préserve les ressources du Nord Isère

2.2

- Un développement économe en espace et en ressources
- Un développement économe en énergie
- Mobiliser des énergies renouvelables (bois, soleil)
- Coordonner planification énergétique et urbaine, soutenir l'innovation et l'excellence
- S'adapter au changement climatique
- La ressource en eau préservée

PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT ET LE CADRE DE VIE

Orientation
Révisée

Un nouveau cadre de référence : le SRCAE

- ① Des enjeux énergétiques et climatiques à prendre en compte
- ② Réduire les émissions de gaz à effet de serre
- ③ Réduire la précarité énergétique des ménages (dépenses de chauffage élevées notamment)

Schéma Régional
Climat Air Energie

2.2 UN DÉVELOPPEMENT QUI PRÉSERVE LES RESSOURCES

➤ Un développement économe en énergie

1. Les transports, premier poste énergétique et premier émetteur de GES
2. Développer l'intermodalité pour les transports de marchandises
3. Réduire la dépendance à la voiture
4. Améliorer la qualité des bâtiments

➤ Un développement économe en énergie

2. Développer l'intermodalité pour les transports de marchandises

- Intégrer la gestion de la logistique urbaine dans les schémas de déplacement et de stationnements des centre-ville.
- Autoriser le développement de l'intermodalité pour le transport de marchandises, notamment dans la plaine Saint Exupéry.
- Défendre une organisation multipolaire, adossé aux réseaux de transports.
- Privilégier la proximité des bassins de vie

➤ Un développement économe en énergie

3. Réduire la dépendance à la voiture

- Orienter le développement urbain en priorité autour des gares et sites desservis par les transports en commun.
- Rassembler les populations au plus près des services existants.
- Organiser des polarités commerciales fortes et mieux desservies.
- Intensifier les espaces bâtis existants.
- Agir fortement sur la mobilité quotidienne.
- Limiter l'emprise de la voiture dans les villes.
- Traiter les espaces publics pour rendre plus facile, agréable sécurisé les déplacements doux.
- Améliorer l'accès aux réseaux actuels et développer les points multimodaux.

➤ Un développement économe en énergie

4. Améliorer la qualité des bâtiments

- Développer des formes d'habitat plus groupées.
- Faciliter le respects des normes thermiques dans l'ensemble des constructions.
- Réhabiliter le parc plus ancien.
- Soutenir les projets d'écoconstruction et d'écორénovation.
- Encourager les démarches collectives de type Plan Lumière ou PCET.

➤ Mobiliser des énergies renouvelables (bois, soleil)

1. Un potentiel éolien faible

2. Le bois, les filières agricoles à structurer

- Encourager la structuration d'une filière bois locale

3. Le solaire thermique et photovoltaïque

- Ne pas faire obstacle au développement de ces énergies et accompagner la transition énergétique du territoire.
- Privilégier l'implantation de « fermes photovoltaïques » en toitures de bâtiments logistiques plutôt que sur des terres agricoles.

4. Les filières urbaines issues de l'incinération

- Anticiper les extensions de réseaux de chaleur pour raccorder les immeubles collectifs dans les centres urbains denses

➤ Coordonner planification énergétique et urbaine, soutenir l'innovation et l'excellence

- Encourager toutes les initiatives et compétences en termes de performance du parc immobilier, développement des ENR et soutien aux solutions de mobilité moins polluantes.

➤ S'adapter au changement climatique

- Anticiper le changement climatique dans une perspective de long terme.
- Faire valoir ses prérogatives réglementaires.
- Encourager la mise en œuvre de stratégies locales d'adaptation.
- Déployer des orientations hiérarchisées dans les domaines de la biodiversité, de la ressource en eau, de l'alimentation et de la santé publique.

PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT ET LE CADRE DE VIE

Un nouveau cadre de référence :
le projet SDAGE 2016-2021

Orientation
Révisée

Schéma Directeur
d'Aménagement et
de Gestion de l'Eau
Rhône Méditerranée

- ① S'adapter aux effets du changement climatique
- ② Mettre en œuvre le principe de non dégradation des milieux aquatiques
- ③ Préserver et restaurer le fonctionnement naturel des milieux aquatiques et des zones humides
- ④ Compenser les zones humides imperméabilisées en tenant compte de leur fonctionnalité

➤ La ressource en eau préservée

1. Sécuriser la ressource en eau et protéger les nappes en qualité et quantité

- Encourager l'amélioration de la connaissance de la ressource pour prévenir d'éventuels conflits d'usages et mieux anticiper les besoins futurs.
- Répondre aux objectifs du SDAGE par un partage équilibré de la ressource en eau, tenant compte des besoins futurs liés au développement urbain et économique.
- *Évaluer les volumes prélevables afin de mettre en adéquation l'ensemble des besoins et d'anticiper une éventuelle situation de pénurie.*

➤ La ressource en eau préservée

2. Garantir la qualité des eaux potables

- Donner la priorité à l'alimentation en eau potable.
- Limiter et encadrer l'urbanisation sur les nappes stratégiques.
- Préserver de l'urbanisation les aires d'alimentation des nappes souterraines.

3. Sécuriser l'assainissement autonome

- Tenir compte de la fragilité des petites unités de traitement dans les modes d'urbanisation.

Une trame verte et bleue structurante

3.3

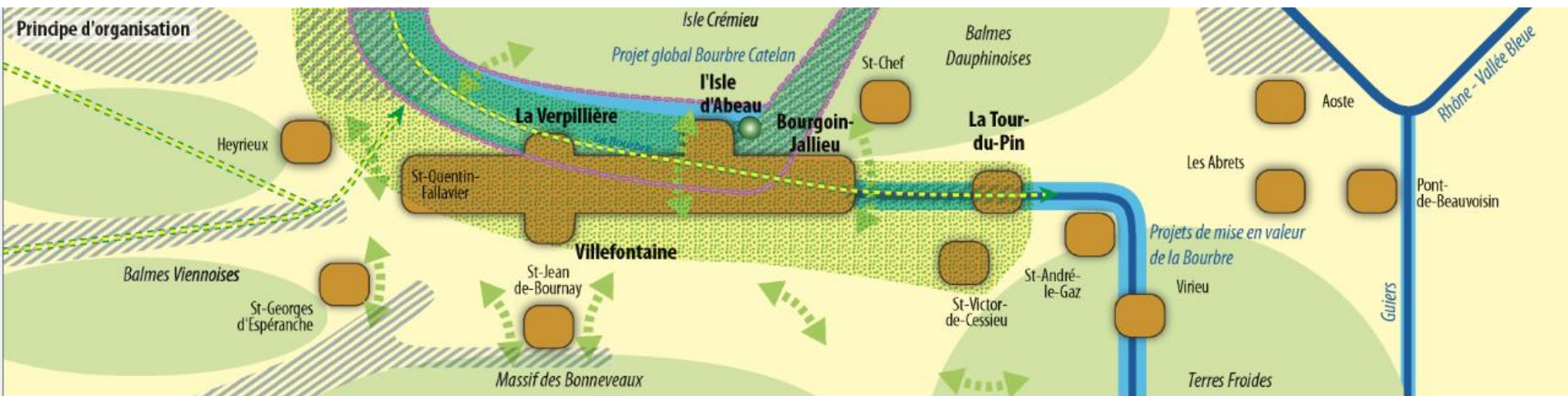
- L'armature paysagère valorisée
- L'armature verte de la DTA de l'aire métropolitaine de Lyon-Saint Etienne
- **La préservation et la restauration de la trame verte et bleue Nord-Iséroise**
- Les espaces agricoles préservés pour leur rôle dans le développement
- Les fonctions de l'agriculture confortées
- Les grandes entités agricoles valorisées
- Les espaces stratégiques préservés
- La trame bleue mise en valeur et protégée

3.3 UNE TRAME VERTE ET BLEUE STRUCTURANTE

Orientation Révisée

➤ L'armature paysagère valorisée

1. Les grands paysages
2. Les qualités paysagères des villes et villages



➤ L'armature verte de la DTA

3.3. UNE TRAME VERTE ET BLEUE STRUCTURANTE

Orientation Révisée

Un nouveau cadre de référence : le SRCE

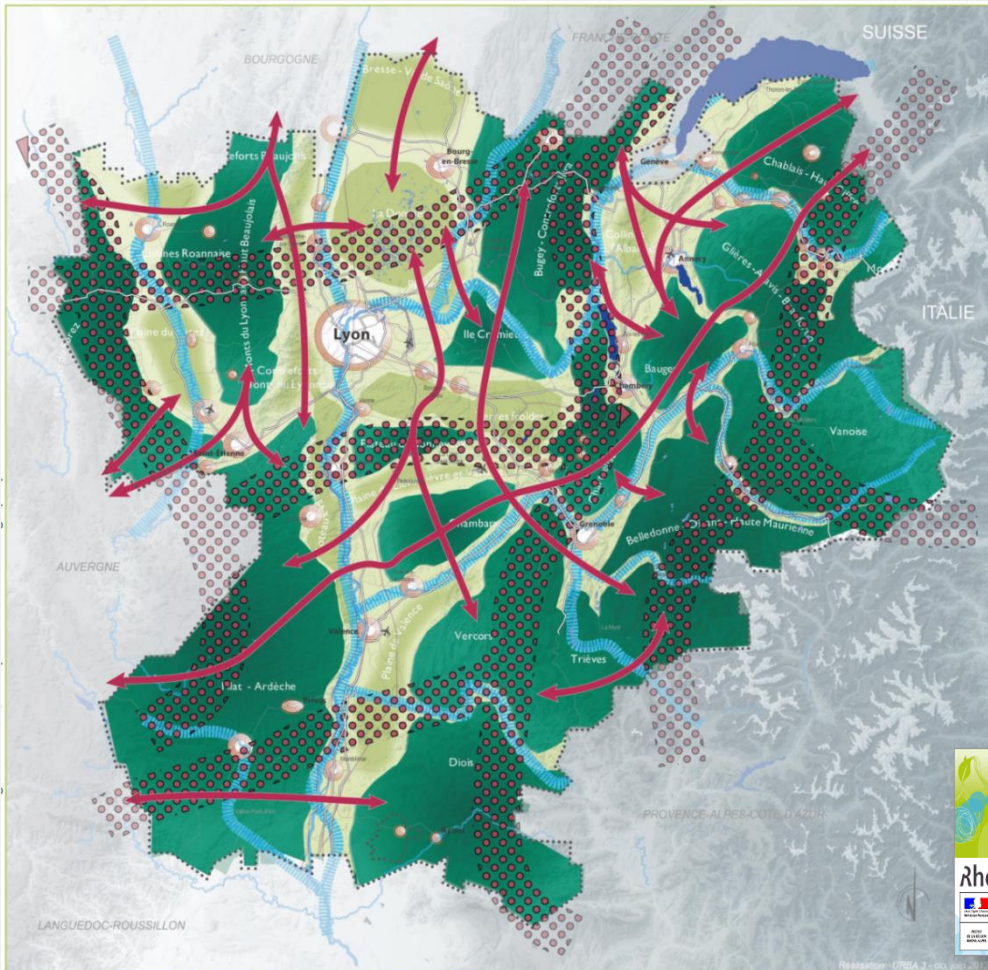


Schéma Régional de
Cohérence
Ecologique de la
région Rhône-Alpes

Grandes continuités



Continuités écologiques mentionnées dans les Orientations nationales



Continuités terrestres d'intérêts régional et interrégional



Grandes vallées alliant continuités aquatiques et terrestres d'intérêts régional et interrégional

Ensembles fonctionnels et perméables



Territoires peu fragmentés à dominante naturelle



Territoires peu fragmentés à dominante agricole



Principales agglomérations et villes

3.3 UNE TRAME VERTE ET BLEUE STRUCTURANTE

➤ La préservation et restauration des éléments de la trame verte et bleue

1. Les réservoirs de biodiversité à protéger

- Préserver la résilience des milieux dégradés.
- Les préserver des atteintes pouvant remettre en cause leur fonctionnalités écologiques.

2. Préserver et restaurer les corridors écologiques déjà très dégradés mais qui assurent les circulations des espèces et la diversité biologique.

- Assurer le maintien des coupures vertes entre les urbanisations.
- Valoriser leurs rôles écologique, mais aussi paysager et fonctionnel.
- Connexion des réservoirs de biodiversité par une dizaine de corridors stratégiques.

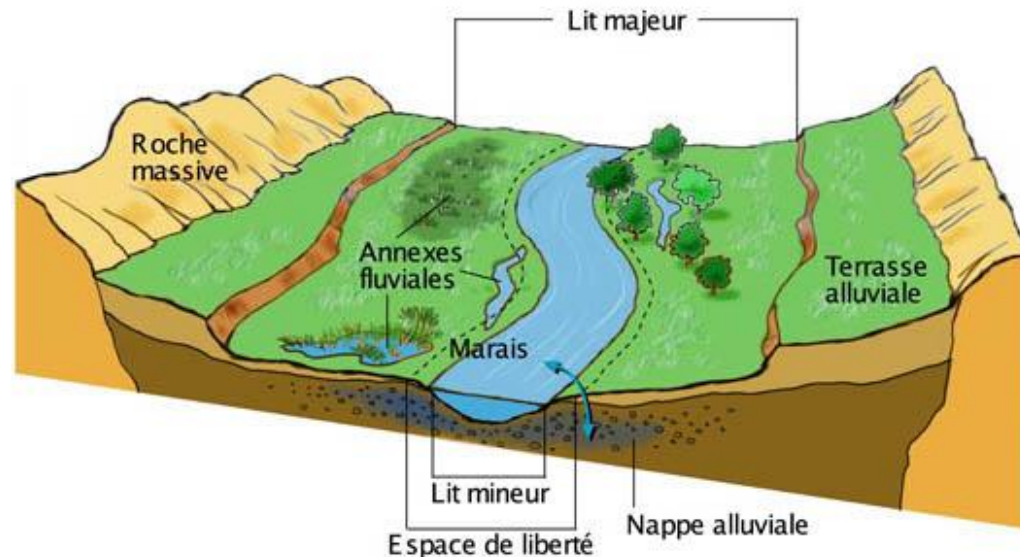
Une trame verte et bleue structurante

3.3

- L'armature paysagère valorisée
- L'armature verte de la DTA de l'aire métropolitaine de Lyon-Saint Etienne
- La préservation et la restauration de la trame verte et bleue Nord-Iséroise
- Les espaces agricoles préservés pour leur rôle dans le développement
- Les fonctions de l'agriculture confortées
- Les grandes entités agricoles valorisées
- Les espaces stratégiques préservés
- **La trame bleue mise en valeur et protégée**

2. Protéger les composantes de la trame bleue

Assurer le fonctionnement **hydraulique** (continuum, pas d'obstacle en longitudinal et en latéral) et **écologique** du cours d'eau : les espaces « connexes » sont intégrés à la trame bleue (les zones humides, dont les EUE du SAGE, ...).



3.3 UNE TRAME VERTE ET BLEUE STRUCTURANTE

Orientation
Révisée

➤ La trame bleue mise en valeur et protégée

1. Assurer le fonctionnement hydraulique et écologique du cours d'eau.

- Préserver le fonctionnement hydraulique en longitudinal (ne pas ajouter d'obstacles à l'écoulement - sédimentation) comme en latéral (divagation, méandrage).

2. Protéger les composantes de la trame bleue.

- Le cours d'eau, le continuum hydraulique permettant le bon fonctionnement écologique et hydraulique : zones humides, espaces de milité, espaces utiles à l'eau du SAGE de la Bourbre).

3. Contribuer à l'amélioration de la qualité écologique des eaux des rivières et ruisseaux (pollutions).

4. Adapter l'urbanisation aux exigences de qualité des eaux de surface (éviter d'altérer, limiter l'imperméabilisation des sols, encadrement des activités polluantes, compenser si nécessaire).

MERCI DE VOTRE ATTENTION

www.scot-nordisere.fr

